



Dégâts de grêle

Période du 12 mai au 14 juin 2023

Fiche de recensement des dégâts et des pertes

A retourner par mail à : v.leroux@bouches-du-rhone.chambagri.fr

Ce document ne constitue pas une demande d'indemnisation des pertes. Il permet de réaliser un recensement des exploitations ayant subi des pertes à la suite **des orages de grêle successifs survenus sur la période du 12 mai au 14 juin 2023.**

EXPLOITATION	
NOM Prénom :	
Raison sociale si société :	
N° de portable :	Email :
Adresse :	

SAU totale de l'exploitationha
------------------------------	---------

PRODUCTIONS ET SURFACES DE L'EXPLOITATION			
Fruitsha	Vignes (raisin de cuve)ha
Oliviers et amandiersha	Vignes (raisin de table)ha
Maraichage plein airha	Grandes culturesha
Maraichage sous abrisha	Cultures fourragèresha
PAPAMha	Autres (précisez)ha

GRELE ENTRE LE 12 MAI ET LE 14 JUIN 2023
Commune(s) du sinistre :

Avez-vous une assurance récolte ?

OUI

NON

Cultures sinistrées (avec précision de la variété)	Surface totale de la culture	Surface sinistrée	% de perte sur la surface sinistrée
haha%
haha%
haha%
haha%
haha%
haha%
haha%
haha%
haha%
haha%
haha%
haha%
haha%

Commentaires, remarques :

Questionnaire rempli le :

Signature :

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à recenser et évaluer les dégâts occasionnés par le gel. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.